



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Association des chefs d'îlots à la gestion de la pandémie de Covid-19

Question écrite n° 30306

Texte de la question

Mme Anne Genetet interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'association des chefs d'îlots à la gestion de la pandémie de Covid-19. Désigné sur la base du volontariat, le chef d'îlot participe au plan de sécurité établi par l'ambassade de son pays de résidence, en ce qu'il est responsable du groupe de ressortissants français de sa zone : lorsqu'une situation d'urgence se produit, il sert de relais aux autorités diplomatiques et consulaires françaises pour communiquer les consignes et les informations auprès de sa communauté, et leur fait remonter les informations relatives aux personnes en situation difficile. La gestion de la pandémie de Covid-19 ayant contraint nos postes à revoir leur organisation pour répondre à l'urgence de la situation, parfois dans des conditions difficiles et avec des moyens insuffisants, elle souhaite savoir sous quelles formes et dans quelle mesure ces chefs d'îlots ont été mobilisés dans les pays les plus touchés par l'épidémie, et, le cas échéant, quels sont les retours d'expérience à ce stade.

Texte de la réponse

Les chefs d'îlots et leurs adjoints contribuent activement à la mise en œuvre du plan de sécurité des ambassades et des consulats généraux. Ils sont un relais essentiel auprès de la communauté française pour l'aider à se préparer ou à réagir aux situations de crise, y compris pour faire face à une crise sanitaire. Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, les chefs d'îlots ont été invités à contacter les Français placés dans leur zone d'exercice et à porter à la connaissance des consulats les cas de compatriotes avec des besoins de santé. Par ailleurs, les ambassades et consulats ont tenu, y compris via les outils de visio et audio conférence, des réunions de concertation (comité de sécurité) auxquelles les chefs d'îlots ont été conviés, comme il est d'usage. Des informations leur ont été communiquées à cette occasion sur les recommandations et les mesures mises en place par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour accompagner les Français de l'étranger sur le plan sanitaire, éducatif et social. La pandémie connaissant encore une dynamique ascendante dans certaines régions du monde, les contacts avec les chefs d'îlots demeurent réguliers. Selon les premiers retours d'expériences de nos ambassades et consulats, ces derniers contribuent utilement à identifier les personnes en situation difficile.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Genetet](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30306

Rubrique : Ambassades et consulats

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2020](#), page 4144

Réponse publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7310